



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARRAINAGE

1. Objet

La société ESPACE FINANCE, sous l'appellation commerciale STRADIM®, organise une opération parrainage permettant à des PARRAINS de parrainer des FILLEULS. Les PARRAINS reçoivent une dotation dans le cas où le FILLEUL concrétise avec ESPACE FINANCE dans les conditions exposées ci-après.

2. Parrain

Est PARRAIN, toute personne, prospect ou client de la société ESPACE FINANCE (et de l'ensemble des filiales du groupe) qui fournit les coordonnées (nom, prénom, téléphone, E-mail) d'une autre personne.

Sont exclus de cette opération de parrainage, le personnel de société ESPACE FINANCE et de l'ensemble des filiales du Groupe STRADIM®, les prestataires (prescripteurs, agents immobiliers, notaires, etc. ...) rémunérés par ailleurs contractuellement au titre de ces ventes.

Un parrain ne peut s'auto-parrainer, ni parrainer son conjoint ou la personne avec laquelle il a contracté un PACS. Un parrain peut parrainer ses ascendants ou ses descendants.

3. Filleul

Est FILLEUL, toute personne dont les coordonnées (nom, prénom, téléphone, e-mail) ont été communiquées par un PARRAIN tel que défini ci-dessus, à l'exception des personnes :

- figurant dans la base de données « Prospects » de la société ESPACE FINANCE avec lesquelles la société ESPACE FINANCE a eu un contact depuis moins de 6 mois (appel téléphonique, passage en agence ou bureau de vente, demande e-mail, ...),
- faisant l'objet d'un parrainage multiple (coordonnées communiquées par plusieurs parrains) : le PARRAIN retenu pour valider le parrainage sera le premier à avoir soumis les coordonnées du FILLEUL (cachet de la Poste ou accusé de réception électronique du courriel faisant foi).
- le personnel de la société ESPACE FINANCE et de l'ensemble des filiales du Groupe, de leurs ascendants et descendants

4. Déroulement

Le PARRAIN peut déclarer ses FILLEULS :

- Par courrier, en envoyant le « **bon parrainage** » dûment complété, daté et signé à ESPACE FINANCE – 3 rue Pégase 67960 ENTZHEIM.
- Par Internet, en se rendant sur la page www.stradim.fr/parrainage en complétant le formulaire.
- Par e-mail à l'adresse suivante : accueil@stradim.fr

La société ESPACE FINANCE prend contact avec les FILLEULS afin de vérifier leur intérêt et étudier leur projet.

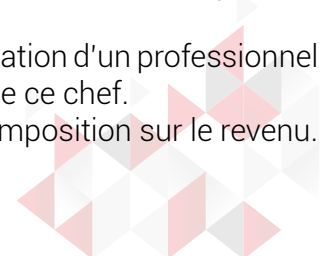
Concrétisation de la vente par la signature d'un acte de vente en la forme authentique et du versement des honoraires dues à la société ESPACE FINANCE.

Dans le mois qui suit la concrétisation, le PARRAIN est informé que son FILLEUL a validé sa contractualisation et reçoit sa rétribution.

5. Éligibilité et rétribution du parrain

Les produits commercialisés en France par le Groupe STRADIM® éligibles à un parrainage sont les suivants :

- Acquisition d'un logement neuf dans un programme STRADIM® : 1.000,00 € (mille Euros) par logement vendu
- Un parrainage est recevable à condition que l'affaire à réaliser rapporte sur une réservation de plus de cinquante mille euros (50.000,00€).
- Les rétributions du parrain ne seront dues qu'en l'absence de tout concours ou participation d'un professionnel à la présentation du FILLEUL, qui pourrait présenter une demande de rémunération de ce chef.
- Le PARRAIN prend la responsabilité de déclarer sa rétribution dans sa déclaration d'imposition sur le revenu.



6. Concrétisation des ventes

La rétribution est due à la concrétisation effective de la vente dudit produit.

En particulier la vente sera considérée comme effective après la signature de l'acte authentique pour l'acquisition d'un logement neuf

7. Invalidation du parrainage

Si le PARRAIN ou le FILLEUL ne seraient pas éligibles, la société ESPACE FINANCE informera, dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception des coordonnées du FILLEUL, le ou les personnes dont le parrainage ne peut être retenu.

8. Limites

8.1 Durée

La concrétisation de la vente (telle que définis à l'article 6) doit intervenir dans l'année qui suit la date de communication des coordonnées du FILLEUL.

La date de communication retenue est :

- si soumis par Internet : la date d'inscription des coordonnées du FILLEUL sur le site du Groupe STRADIM®, courriel d'accusé de réception faisant foi.
- si soumis par courrier : la date de réception du coupon parrainage. Le cachet de la Poste faisant foi.

8.2 Nombre de parrainages

Chaque PARRAIN ne pourra parrainer plus de 3 (trois) FILLEULS par année civile.

9. Organisateur

9.1 Modification des présentes conditions

La société ESPACE FINANCE se réserve le droit d'apporter librement et à tout moment des modifications aux présentes conditions générales, sans préavis, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification entrera immédiatement et de plein droit en vigueur. Les droits des parrains pour le ou les parrainages en cours au moment de cette modification seront néanmoins conservés tels qu'ils étaient établis initialement.

9.2 Interruption

La société ESPACE FINANCE se réserve le droit d'interrompre librement toute opération de parrainage. Les droits des parrains pour le ou les parrainages en cours au moment de l'interruption de cette opération, seront néanmoins conservés.

9.3 Responsabilité

La responsabilité de la société ESPACE FINANCE ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'annulation ou de la non-prise en compte d'un parrainage, dès lors qu'elle résulterait du non-respect ou de la non-conformité d'une des présentes conditions générales.

10. Données personnelles

Dans le cadre de ce Parrainage, vos informations personnelles (nom, prénom, adresse, etc.) sont nécessaire au traitement de votre demande de parrainage.

Ces informations recueillies sont traitées de façon sécurisée et confidentielle afin d'éviter tout risque de perte, détérioration ou de mauvaise utilisation de celles-ci.

Ces informations sont utilisées uniquement par les personnes en charge de cette opération de parrainage.

Ces informations ne sont pas partagées avec des personnes extérieures au groupe STRADIM®.

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le PARRAIN et le FILLEUL disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles qui auront été transmises en s'adressant directement à la société ESPACE FINANCE dont le siège social est sis 3 rue Pégase - Aéroport de Strasbourg - 67960 ENTHZEIM.

Siège du Groupe Stradim - 3 rue Pégase - Aéroport de Strasbourg - 67960 Entzheim
03 88 15 40 60 - accueil@stradim.fr - www.stradim.fr

ALSACE
Agence de Haguenau
6 rue de la Moder
67500 Haguenau
03 88 73 10 55

ALSACE
Agence de Mulhouse
3 rue Lefebvre
68100 Mulhouse
03 89 66 03 20

ALSACE
Agence de Strasbourg
258 avenue de Colmar
67000 Strasbourg
03 88 32 62 11

CHAMPAGNE
Agence de Troyes
57 bis boulevard du 14 juillet
10000 Troyes
03 25 83 12 12

ÎLE-DE-FRANCE
Agence de Melun
24 place Saint-Jean
77000 Melun
01 60 66 23 20

LORRAINE
Agence de Metz
1 place Jean Moulin
57000 Metz
03 87 57 52 57

LORRAINE
Agence de Nancy
232 av. du Général Leclerc
54000 Nancy
03 87 57 52 54

OCCITANIE
Agence de Toulouse
3 rue Caffarelli
31000 Toulouse
05 34 36 53 65

PAYS DE LA LOIRE
Agence de Nantes
29 boulevard Guist'haou
44000 Nantes
02 40 72 55 84